



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 32
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 3
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 26.040/K

OBJET : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE PARMI LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28/04/2026

LE MARDI VINGT-HUIT AVRIL DEUX MILLE VINGT-SIX A 19H01, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER, Madame Nathalie DO HUU, Monsieur Eric ADAM,
Madame Nathalie ALCARAZ, Monsieur Dominique SERGI, Madame Sylvia CAMEIRA,
Monsieur Timotée DAVIOT, Madame Claudine ROSSIGNOL, Monsieur Guillaume PEYTAVIN,
Madame Elisabeth FALOU, Madame Françoise JUNGFER BOUVIER, Monsieur Serge BADENS,
Monsieur Eric BASSET, Monsieur Serafino SERRAVALLE, Madame Stéphanie AUFRAY,
Madame Catherine CHABOSSON, Madame Atidel MEHANNECHE, Madame Laure MARTELLA MALRIEU,
Monsieur Johnny PALMA, Monsieur Nicolas COURTOT, Madame Lydia GAUGIN, Madame Nelly OBAMBI,
Monsieur Nicolas HOUNTON BACCHIERI, Monsieur Jérôme RITTLING, Madame Fabienne MEURICE,
Monsieur David FÉROT, Madame Audrey LEPAGE, Madame Myriam MONDON

POUVOIRS :

Monsieur Dominique EBLÉ a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Monsieur Jean-Michel MATHY a donné pouvoir à Monsieur Jérôme RITTLING,
Madame Francine BOBOT a donné pouvoir à Madame Fabienne MEURICE

SEANCE DU 28/04/2026

OBJET : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE PARMI LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur le Maire,

VU le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-21,

VU la circulaire ministérielle du 26 octobre 2001,

VU la circulaire du 18 février 2002,

VU l'instruction du 24 avril 2002,

VU la circulaire du 27 janvier 2004,

CONSIDERANT que l'article L.2121-21 du CGCT prévoit que le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations,

CONSIDERANT la nécessité de désigner un correspondant défense en charge des questions relatives à la défense,

CONSIDERANT les missions du correspondants défense s'articulant autour des 3 axes suivants :

- le parcours citoyen ;
- l'information sur la défense ;
- la solidarité et la mémoire.

Après en avoir délibéré,

ADOpte

31 Voix Pour, 4 Abstentions

SEANCE DU 28/04/2026

OBJET : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE PARMI LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ARTICLE 1 : DESIGNER Monsieur Serge BADENS correspondant défense pour la Ville de Brunoy.

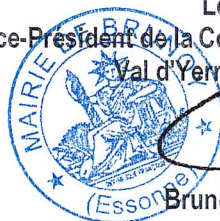
ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 29/04/2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 4/05/2026

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 26.040/K

Objet de l'acte : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE PARMIS LES MEMBRES DU
CONSEIL MUNICIPAL

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 3 - Désignation de représentants

Transaction Préfecture : 091-219101144-20260428-BRU_DE_25751_1-DE

Date de l'acte : 28/04/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_25751_1

Date de réception en Préfecture : 30 avril 2026